

Mesures extraterritoriales étrangères—Loi

● (1200)

[Traduction]

M. Crosbie: Monsieur le président, comme je l'ai dit au début, il n'y a pas de changements importants dans le fond du projet de loi. La différence est que nous demandons à la Chambre d'adopter une mesure que le gouvernement précédent avait reportée depuis quatre ou cinq ans. Mais il n'y a pas d'autres changements importants.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le président, j'aimerais, en premier lieu, reprendre un peu les propos du ministre de la Justice (M. Crosbie) quand il dit que le gouvernement précédent a manqué de courage. Je lui rappellerais que la législation américaine sur l'extraterritorialité n'a été rendue loi il n'y a que quelques semaines. Et je ne comprends pas la nécessité de se presser avant... Je pense que le gouvernement précédent a déposé le projet de loi et voulait faire des négociations, s'entendre avec le gouvernement américain et lui demander de retirer les prescriptions offensantes dans sa propre législation, dans son propre bill omnibus.

De plus, je pense que le ministre de la Justice (M. Crosbie) devrait avoir une meilleure perspective historique du débat sur l'extraterritorialité au lieu de se «péter les bretelles» en prétendant qu'il vient de régler toute une affaire. Ce qu'il vient de faire, c'est d'admettre que dans les livres de lois américains, on pouvait continuer d'avoir des prescriptions extraterritoriales. Et au lieu, justement, devant les Américains de profiter de leur lune de miel et de leur amitié sans cesse grandissante, aller là et leur dire de retirer ces prescriptions inacceptables, il se renfrogne sur lui-même et dit: Eh bien, écoutez, théoriquement dans la loi on aura des moyens de résister à la tentation tentaculaire finalement des Américains auprès des entreprises qu'ils possèdent au Canada.

Mais en réalité, monsieur le président, et c'est cela que j'aimerais savoir du ministre de la Justice (M. Crosbie), c'est bien beau, entre avocats, on pourrait toujours dire que cela existe dans le livre de lois. Mais, en pratique, même si le ministre de la Justice du Canada arrive et dit: Le tribunal américain n'a pas juridiction sur la filiale canadienne et peu importe ce que le siège social des États-Unis dira, on n'a pas d'affaire à suivre cela.

Monsieur le président, vous savez fort bien qu'un jour le siège social aura la peau de sa pauvre petite filiale au Canada qui ne se soumettrait pas aux ordres. Et, à mon avis, le problème est beaucoup plus grave que ce que laisse entendre le ministre de la Justice. Et je pense que le problème sera beaucoup plus vrai dans les prochains mois ou dans les prochaines années où la législation américaine sera mise en application, et on aura des jugements avec une prescription extraterritoriale, et la seule réponse que le ministre de la Justice aura à offrir, c'est ce projet de loi-là.

Mais, en pratique, monsieur le président, et je pense que c'est là que le ministre de la Justice aurait dû s'adresser, c'est de s'assurer que les États-Unis retirent cette prétention extraterritoriale bien plus que strictement voir cette mesure-là. Et je comprends que le gouvernement précédent avait déposé ce projet de loi-là pour permettre une négociation. Mais quand le projet de loi américain a été adopté, nos amis d'en face, au lieu

de s'insurger contre les prétentions extraterritoriales des Américains, se sont réjouis.

Je me souviens, monsieur le président, des réceptions à l'ambassade à Washington où les représentants du gouvernement ont dit: On a très bien réussi. Eh bien, s'ils avaient si bien réussi que cela, on n'aurait pas besoin de passer cette loi-là parce que les Américains auraient subi une pression réelle de «supposément» leurs amis d'en face pour enlever leurs prétentions extraterritoriales. Pourquoi ont-ils besoin d'avoir dans leurs livres de lois des prescriptions qui leur permettent d'aller fouiller ailleurs que dans leur pays? Et la réponse que nous offre le ministre de la Justice (M. Crosbie), bien sûr, c'est bien peu étant donné les circonstances. Et je ne comprends pas... J'espère que cela ne sera pas strictement sa position. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), au lieu d'avoir des consultations avec le ministre de la Justice, en aura avec le secrétaire d'État américain pour s'assurer que le Canada n'acceptera jamais les prétentions extraterritoriales des États-Unis.

Strictement, cette réponse-là est complètement insuffisante dans mon esprit, et j'aimerais connaître la réaction du ministre de la Justice (M. Crosbie). Est-ce sa réponse finale à ces prétentions extraterritoriales des États-Unis ou est-ce que ça fait strictement partie de la négociation, ou est-ce qu'ils ont déjà lancé la serviette?

[Traduction]

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne vois vraiment pas comment répondre à ces observations. Pour le moment, le gouvernement ne dispose d'aucune arme légale lui permettant d'empêcher les pays étrangers d'adopter des lois ou de recourir aux tribunaux pour prendre des mesures extraterritoriales qui s'appliquent dans notre pays.

Grâce à l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement aura les moyens de le faire. En outre, il n'y a pour le moment aucun problème immédiat qui nous oblige à détenir ces pouvoirs précis; c'est pourquoi le moment est bien choisi pour adopter cette loi, puisqu'il n'y a aucune controverse en cours. Nous serons donc prêts, si jamais le cas se présente.

Dans l'intervalle, comme je l'ai dit dans mon exposé linéaire, les négociations se poursuivent dans le cadre du traité réciproque entre le Canada et les États-Unis en vue de faciliter l'échange d'informations et de preuves dans le secteur criminel. Des entretiens continus sont en cours pour éviter d'éventuels problèmes. J'espère que nous ne connaissons pas ce genre de difficultés à l'avenir. Au cas contraire, ce projet de loi nous fournira le moyen de prendre des mesures pour éviter ces répercussions extraterritoriales auxquelles nous nous opposons.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) ne m'a pas fait connaître sa position. Est-ce que la position du gouvernement à ce moment-ci est d'accepter que l'épée de Damoclès qui pèse au-dessus de toutes les têtes des filiales américaines au Canada reste dans les livres de lois américaines? Est-ce que, en principe et en pratique, le gouvernement canadien est opposé aux prescriptions extraterritoriales de la loi américaine? Est-ce que le gouvernement a l'intention de continuer à exiger le retrait des prescriptions dans le bill omnibus, ou si tout simplement sa réponse, c'est cela? Est-ce